



**Conseil
Départemental 34**



----- **DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022** -----

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE

TRAVAILLEURS

Missions Sociales

Les services de la DGASD sont à saturation depuis des mois, des années. Chacun, de son métier, essaie de satisfaire au mieux sa mission dans des conditions qui sont plus que dégradées !

Educateurs, Assistant(e)s de service social, CESF, agents administratifs, cadres, sages-femmes, médecins, puéricultrices, infirmière.s... souffrent de la perte de sens de leur mission confrontés quotidiennement à des soucis de gestion innombrables et sans reconnaissance financière ! Manque d'effectif, épuisement professionnel, manque de valorisation, désorganisation, glissement de tâches, manque de formation sont constatés sur tout le territoire, traitement inférieur à nos voisins départementaux...

Vos représentants CGT ont porté vos idées, vos besoins, vos revendications, votre souffrance à nos élus, à notre administration sans jamais les trahir. Vos collègues de la CGT œuvrent avec vous et pour vous, tel est notre programme.

La légitimité de nos actions s'inscrit dans vos paroles !

Les élections professionnelles de décembre 2022 et la mobilisation massive des agent-es, doivent permettre d'avoir une CGT forte. Afin de lutter contre ces mesures gouvernementales et locales destructrices d'emplois publics, de détériorations des conditions de travail... nous devons faire connaître et partager nos revendications.



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,

VOTEZ CGT !

DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022

En choisissant de voter pour les listes CGT aux élections professionnelles du 1er au 8 décembre, faisons résonner plus fort notre voix et nos revendications.

Revendications spécifiques pour les équipes MDA / ASE / ASI / STEF / PMI / SDAF / SEM / SDIP / MNA :

Effectifs et Rémunérations :

- **Remplacement** de tous les postes vacants
- Création d'une **prime exceptionnelle de 150 euros par mois** pour tous les agents ayant eu à subir les impacts des absences non remplacées (y compris absorptions des missions des équipes voisines) avec rétroactivité.
- **Elargissement de la prime Ségur**, y compris le cas échéant, par une prime départementale compensatoire aux administratifs qui œuvrent dans le secteur social. rétroactivité au 1^{er} avril 2022.
- **Elargissement de la prime Ségur**, y compris le cas échéant, par une prime départementale compensatoire aux métiers dits « oubliés du Ségur » qui œuvrent dans le secteur social : les agents issus de l'insertion avec le cadre d'emploi d'assistant territorial et conseiller d'insertion (en lien avec la fiche de poste), les managers de proximité avec un cadre d'emploi de conseiller territorial, les attachés territoriaux (RTEF), les assistant(e)s administratif (ve)s, les psychologues du travail, les infirmiers (SDA), les médecins territoriaux sur des fonctions de manager opérationnel, accompagnateurs sociaux (STS et bus PMI), ensemble des agents au sein de la DPMI, les services centraux du PASEF (SEM, SDAF, SDIP...) rétroactivité au 1^{er} avril 2022
- **Prime compensatoire égale à la NBI pour les**

contractuels des équipes qui en bénéficient

Païement ou récupération de toutes les heures réellement effectuées. Rétroactivité à la mise en place de La réorganisation », 2018

Prime attractivité par zone géographique : pour fidéliser les équipes au vu de la pénibilité et pour éviter les départs vers d'autres services, institutions ou collectivités.

Réévaluation urgente des besoins en termes **d'effectifs** (sur la base des évaluations techniques des équipes)

Prime permanences (sur base des primes *astreintes*)

Prime « métier en tension » aux CESF exerçant sur métier AS

Organisation et simplification :

- **4 jours de repos compensatoires** annuels soit 1 par trimestre au titre de la pénibilité et la contrainte des permanences non programmées (par exemple astreintes ASI et ASE) ou en cas d'urgences.
- **Limitation du nombre d'IP** en cours de traitement par agent.
- **Limitation du nombre de mesures** ou de suivis par travailleur social.
- **Arrêt des missions normalement dédiées aux partenaires** (SAP, Visites médiatisées...)
- **Téléphone pro** à tous les travailleurs sociaux.
- **Renforcer le parc des véhicules de service** et faciliter son accès y compris en pouvant le garder sur plusieurs jours
- **Fin des codes missions et pointages**
- **Remboursement de tous les frais** engagés par les professionnels



Suivez-nous !

cgt@herault.fr

www.cd34.reference-syndicale.fr/



[cgtcd34](https://www.facebook.com/cgtcd34)



[CGTCd34](https://www.youtube.com/channel/UCGTCd34)



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,

VOTEZ CGT !

DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022